

Table des matières

1. Le SVI, notre association, nos valeurs	5
1.1 Qui sommes-nous ?	5
1.2 Quels sont les projets que nous promouvons ?	5
1.3 Qui travaille au SVI?	6
1.4 Pourquoi partir avec nous ?	6
Pour notre expérience	6
Nos associations partenaires, gage de sérieux	6
Pour notre façon de fonctionner	7
Pour les valeurs que nous suivons et que nous promouvons	7
1.5 Qu'est-ce qui nous différencie des entreprises de « volontourisme »	7
2. La procédure, les partenaires et les projets SVI	8
2.1 Quelle est notre méthode de suivi ?	8
2.2 Quelle est la procédure du SVI ? / Quel est le cycle de vie d'un projet au SVI ?	8
Phase 1 : Information	8
Phase 2 : Inscription	8
Phase 3 : Acceptation/ refus candidature	9
Phase 4 : Confirmation	9
Phase 5 : Volontariat	9
Phase 6 : Retour	9
2.3 Qui se charge du suivi des volontaires ?	10
2.4 Comment savoir si je dois partir dans une procédure traditionnelle/individuelle ou spéciale groupe ?	10
2.5 A quel moment faut-il acheter son billet, régler les formalités administratives etc...	10
2.6 Qui sont nos associations partenaires ?	11
2.7 Comment choisissons-nous nos associations partenaires ?	11
2.8 Est-ce que les projets de volontariat se passent dans des endroits sécurisés ?	11
3. Qu'est-ce que le volontariat ?	12
3.1 Sur quoi le volontariat se base-t-il ?	12
3.2 En quoi est-ce différent de l'humanitaire ?	13
3.3 Quel est la différence avec le bénévolat ?	14
4. Puis-je devenir volontaire ?	14
4.1 Quel âge dois-je avoir pour pouvoir partir en volontariat ?	14
4.2 Que faut-il faire pour être accepté sur un de nos projets ?	15
4.3 Suis-je fait pour être volontaire ?	15

4.4 Puis-je partir en famille, en groupe ?	16
5. Nos proches et le volontariat	16
5.1 Comment expliquer son souhait de partir ?.....	16
5.2 Comment rassurer ses proches sur son projet de volontariat ?	17
5.3 Est-ce que les proches peuvent aider le volontaire dans ses démarches ?	17
6. Estimer son budget.....	18
6.1 Pourquoi proposons-nous des volontariats « autofinancés » ?.....	18
6.2 Quels sont les coûts à prévoir pour partir sur un de nos projets ?	18
7. Procédure d'inscription (traditionnelle).....	19
7.1 Comment choisir un projet et une date ? (<i>ou « où et quand partir ? »</i>).....	19
Choisir un type de projet.....	19
Choisir une durée	20
Choisir une date.....	20
Choisir une destination.....	21
7.2 Combien de temps faut-il prévoir avant de s'inscrire ?	21
7.3 Quelles sont les différentes étapes pour s'inscrire ?	22
Trouver un projet sur notre base de données	22
Remplir la fiche d'inscription.....	22
Payer les frais d'adhésion.....	22
Envoyer un extrait de casier judiciaire/ certificat de bonne vie et de mœurs.....	22
Envoyer vos documents par mail	22
8. Procédure d'inscription spéciale groupe.....	23
8.1 Comment choisir un projet et une date ? (<i>ou « où et quand partir ? »</i>).....	23
Choisir un type de projet.....	23
Choisir ses dates	24
Choisir un pays	24
8.2 Combien de temps faut-il prévoir avant de s'inscrire ?	24
8.3 Quelles sont les différentes étapes pour s'inscrire ?	25
Trouver un projet	25
Remplir la fiche d'inscription.....	25
Pour les majeurs, envoyer un extrait de casier judiciaire/ certificat de bonne vie et de mœurs. 25	
Envoyer vos documents par mail	25
8.4 Et la suite ?	26
9. Frais d'adhésion pour le SVI et modalités de remboursement	26
9.1 A combien s'élèvent les frais d'adhésion pour participer à un volontariat international avec le SVI ?	26

9.2 A quel moment doivent être réglés les frais d'adhésion ?	26
9.3 A quoi servent les frais d'adhésion ?	27
9.4 Combien de temps est-il possible de partir avec le SVI après règlement des frais d'adhésion?	28
9.5 Quelles sont les conditions de remboursement ?	28
9.6 Quelle est la procédure de remboursement ?	29
10. Procédure post inscription	29
10.1 Qui se charge de prendre les billets d'avion, l'assurance, de faire son VISA et de se renseigner sur les précautions médicales à respecter ?	29
10.2 Prendre ses billets d'avion.....	30
10.3 Choisir une assurance assistance	30
10.4 Prendre un rendez-vous médical	31
10.5 Faire son VISA.....	31
10.6 Faire une conférence téléphonique avec le partenaire (facultatif)	31
10.7 Participer au week-end de formation pré départ	32
10.8 Renvoyer la fiche de confirmation	32
11. Préparation au départ	32
11.1 Pourquoi est-il important de bien se documenter avant de partir ?	32
11.2 Où est-il possible de trouver des informations utiles ?.....	32
Site internet du SVI.....	32
Articles sur la bibliothèque virtuelle	32
Témoignage/contact d'anciens volontaires	33
Conférence téléphonique.....	33
Articles sur internet, dans les medias... ..	33
11.3 Week-end de formation pré départ	33
Pourquoi est-il important de participer au week-end de formation pré départ ?.....	33
A quoi sert-il ?.....	33
Quels sont les thèmes abordés ?.....	34
Sont-ils obligatoires ?	34
Où ont-ils lieu ?.....	34
Quand ont-ils lieu ?	35
Quand s'inscrire au week-end de formation ?	35
Combien cela coûte-t-il ?.....	35
Comment cela se passe-t-il pour le logement et la nourriture ?	35
11.4 Que ne faut-il pas oublier de mettre dans sa valise ?	35
12. Frais de participation pour l'association locale	36
12.1 A combien s'élèvent les frais de participation ?.....	36

12.2 Qu'est-ce que les frais de participation prennent en compte ?.....	36
12.3 Où peut-on voir le montant des frais de participation ?.....	36
12.4 Pourquoi des frais de participation ?	37
12.5 Quand faut-il les payer ?	37
12.6 Sont-ils remboursables ?	37
13. Comment obtenir d'avantage d'informations sur mon futur projet ?	37
13.1 Appeler au bureau.....	38
13.2 Envoyer un mail.....	38
13.3 Assister à une séance d'information virtuelle	38
13.4 Assister à une séance d'information	38
Belgique	38
Lille.....	39
Paris	39
Autre région.....	39
14. L'après volontariat.....	39
14.1 Comment donner un feedback sur mon expérience de volontariat ?	39
14.2 Comment valoriser/optimiser mon expérience de volontariat ?.....	39
14.3 Comment s'impliquer pour le SVI ?	40
14.4 Quels stages proposés par le SVI ?	40
14.5 Comment postuler pour un stage ?.....	40

1. Le SVI, notre association, nos valeurs

1.1 Qui sommes-nous ?

Le Service Volontaire International est une association belgo-franco-vietnamienne, fondée en 2009 à Bruxelles.

Elle est une branche indépendante de l'ONG vietnamienne « SJ Vietnam » créée à Hanoï en 2004 par le directeur du SVI.

Cette association sans but lucratif, pluraliste, apolitique et sans appartenance religieuse a été institué par et pour les volontaires.

Sa mission principale consiste en la préparation, l'envoi et l'accueil de volontaires dans le cadre de chantiers internationaux mis en place par des associations locales et non-lucratives. Ainsi, le SVI participe activement aux échanges internationaux tant dans les pays du Nord que du Sud.

Le SVI permet à des jeunes francophones de s'impliquer dans plus de 2000 projets associatifs et citoyens de toutes sortes, dans environ 70 pays à travers le monde. Environ 900 volontaires préalablement préparés partent ainsi chaque année avec nous dans le monde entier.

En octobre 2011, le SVI a été félicité par la ville de Bruxelles pour la qualité de son engagement volontaire et citoyen. En 2013, le SVI a été reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme « groupement de jeunesse de type service à la jeunesse ».

Depuis 2015, le SVI est accrédité pour envoyer des jeunes de nationalité belge en SVE (Service volontaire européen) et met en œuvre des projets dans le cadre du programme Erasmus + (action 1 et 2) dans le domaine de la jeunesse).

1.2 Quels sont les projets que nous promouvons ?

Les projets que nous promouvons sont des projets créés et organisés par des associations locales non-lucratives internationales avec lesquels nous sommes partenaires.

A travers l'envoi de volontaires internationaux, le SVI espère ainsi apporter un soutien, ou au moins un encouragement, aux associations locales sans pour autant remplacer les professionnels sur place.

Ces projets portent sur des thèmes multiples, les plus communs étant les projets en rapport avec : les enfants, les animaux, la communication/sensibilisation, le lobbying, la reconstruction, l'agriculture, le développement durable...

Ces projets ont une durée minimale de 7 jours et peuvent s'étendre sur plusieurs mois (**8.1 Comment choisir un projet et une date ?**)

On distingue deux types de projets :

-Les projets court terme : d'une durée d'une à trois semaines, ces projets peuvent accueillir en général une quinzaine de volontaires, hommes et femmes, issus de différents horizons géographiques et

sociaux. Les dates de début et de fin du projet sont fixées par les organisations locales et les volontaires doivent les respecter.

- Les projets longs terme, où dits « permanents » (notamment sur notre site internet) : d'une durée d'un mois minimum. Généralement ces projets peuvent accueillir de 1 à 6 volontaires internationaux. Ces projets ont généralement lieu toute l'année et la plupart du temps, il est possible pour le volontaire de donner ses dates de début et de fin de projet.

Pour plus d'informations merci de vous rendre à **« choisir un projet par date »**.

Chaque année, le SVI met également un point d'honneur à accueillir une centaine de jeunes volontaires étrangers en Belgique ou en France sur des projets associatifs - sociaux culturels ou environnementaux - dans le but de leur faire découvrir notre secteur associatif local.

1.3 Qui travaille au SVI?

L'équipe du SVI est composée de salariés permanents ainsi que de personnes en service civique et de stagiaires restant pour une durée plus ou moins longue. De nombreux bénévoles, anciens stagiaires et services civiques sont toujours impliqués dans le SVI et certains prennent part au conseil d'administration du SVI organisé tous les trimestres. La plupart des membres du SVI ont de nombreuses expériences dans le domaine de l'interculturalité, des chantiers internationaux et des voyages. Ainsi, ils sont à même de guider et aider les futurs volontaires.

Si vous souhaitez nous rejoindre en tant que stagiaire ou bénévole merci de vous rendre à : **15.3 Comment s'impliquer pour le SVI ?, 15.4 Quels stages sont proposés par le SVI ?**

1.4 Pourquoi partir avec nous ?

Pour notre expérience

Avec nos six années d'ancienneté et environ 900 volontaires envoyés chaque année nous pouvons justifier d'une expérience conséquente dans l'envoi de volontaires à l'international.

Chaque coordinateur, responsable d'une région, connaît bien les associations avec qui il/elle travaille. Ainsi ils vont pouvoir guider et orienter les volontaires sur le choix de leur projet.

Nos associations partenaires, gage de sérieux

Il existe de nombreuses associations qui proposent des « missions humanitaires/ de volontariat » notamment sur internet. Certaines peuvent être de qualité mais beaucoup se révèlent être des arnaques. Soit leurs projets ne sont pas sérieux, soit elles peuvent même s'avérer dangereuses : vols, séquestrations, abus de toutes sortes... Il n'est pas rare de lire sur internet les dérives du volontariat. Surtout que le volontaire, souvent jeune et dans un contexte inconnu est une cible particulièrement vulnérable.

Or, au SVI toutes les associations sont sélectionnées au préalable (**2.6 Comment choisissons-nous nos associations partenaires ?**). Après sélection, nous envoyons un premier volontaire sur le projet, un « volontaire test » qui accepte d'être pionnier sur cette mission. Cela reste un cas rare, et le volontaire

en est informé et bénéficie d'un suivi accru avec son coordinateur. Ses retours réguliers et son témoignage sont minutieusement examinés avant l'envoi de futurs volontaires. Dans tous les autres cas, d'autres volontaires auront déjà été sur la mission.

Pour notre façon de fonctionner

Notre association s'est développée dans un souci de réaliser un travail qualitatif, basé sur l'écoute des volontaires, afin de rendre les échanges coordinateur/volontaire plus humains et de trouver avec le volontaire le projet le plus en adéquation avec ses aspirations. Lors de chaque étape de son volontariat, le volontaire pourra demander les conseils du coordinateur qui contactera au besoin l'association d'accueil. Mais la procédure est faite d'une telle façon que nous anticipons la plupart des difficultés qui pourraient arriver.

Pour les valeurs que nous suivons et que nous promouvons

Nous devons demander aux volontaires de s'acquitter de frais d'adhésion pour notre association car n'étant pas subventionnés notre association ne pourrait pas survivre sans eux. Cependant, contrairement à d'autres organismes qui sont des entreprises et qui recherchent avant tout le profit **(1.3 Qu'est-ce qui nous différencie des entreprises de « volontourisme »)**, nous sommes bien une asbl, c'est à dire une association à but non lucratif. Nous ne recherchons pas le profit. C'est d'ailleurs la législation belge qui réglemente strictement les revenus de l'asbl.

Au contraire, la raison d'être de notre association est le développement du monde associatif mondial, de la jeunesse et de la mobilité. Nous souhaitons faire des futurs volontaires de vrais CRACS (citoyens responsable, actifs, critiques et solidaires) et favoriser leur engagement dans une association locale à leur retour.

1.5 Qu'est-ce qui nous différencie des entreprises de « volontourisme »

Face au succès du volontariat depuis quelques années, des entreprises ont voulu reprendre cette activité et en faire un commerce lucratif. Ces entreprises dites de « volontourisme » vendent des séjours humanitaires aux jeunes à des sommes exorbitantes. Elles utilisent tout le vocabulaire associatif et font rêver leur public cible en leur proposant de sauver le monde en participant à des projets humanitaires. Seulement, partir avec eux peut être frustrant et même dangereux pour la population locale et le volontaire, par exemple, en proposant des missions dans le médical comme l'administration de soins à des non professionnels. Si vous souhaitez en savoir plus nous vous invitons à lire ces articles intéressants : (...)

De plus, les concepts véhiculés par ces entreprises reprennent des principes néo-colonialistes comme l'idée qu'il appartient aux pays occidentaux de sauver les pays pauvres. Cela répond à une logique de division forte entre les pays du nord et du sud et toujours dans le sens du Nord au Sud. Au contraire, le SVI s'efforce de s'éloigner de ce schéma et s'efforce de promouvoir des projets de découverte et d'immersion culturelle basés sur le partage et non l'aide d'un pays « riche » à un pays « pauvre ».

Notre métier n'est pas de vendre du rêve mais d'informer, de préparer et de conseiller honnêtement le volontaire.

2. La procédure, les partenaires et les projets SVI

2.1 Quelle est notre méthode de suivi ?

La procédure de suivi du SVI se développe depuis la création de l'association. Elle suit un schéma conçu en plusieurs étapes. **Cf. quelle est la procédure du SVI ? / quel est le cycle de vie d'un projet au SVI ?**

Lors de chaque nouvelle étape, le volontaire reçoit toutes les informations nécessaires à la préparation de l'étape suivante. Tout est fait en sorte de rendre la préparation la plus facile possible pour le volontaire.

Les étapes obligatoires, comme aller chez le médecin, faire attention au VISA sont rappelées au futur volontaire.

Il est également possible de nous joindre par téléphone ou par mail tous les jours. Nous pouvons vous donner des conseils ou demander aux partenaires pour en avoir. **(cf. 14. Comment obtenir davantage d'informations sur mon futur projet ?)**

Attention, les membres du SVI font leur possible pour conseiller au mieux sur tout ce qui touche aux VISA, vaccinations et autres conseils médicaux, billets d'avion, contexte politique etc... Mais il est important que le volontaire vérifie par lui-même ces informations auprès d'une personne habilitée à le faire comme un médecin, le personnel de l'ambassade etc... En aucun cas le SVI ne pourra être tenu responsable de ces informations.

Il ne faut pas oublier que le SVI travaille avec des associations internationales. Ainsi la communication n'est pas toujours immédiate. C'est également une des raisons pour lesquelles nous demandons un temps de préparation minimum avant de partir.

De plus, du fait de cultures éloignées, il n'est pas rare qu'il y ait des petits problèmes de compréhension entre l'association locale, le coordinateur et le volontaire. Il est ainsi important d'être patient et ouvert d'esprit.

2.2 Quelle est la procédure du SVI ? / Quel est le cycle de vie d'un projet au SVI ?

Voici le cycle de vie d'un projet pour la procédure dite « traditionnelle/individuelle »

Phase 1 : Information

Information sur la procédure + choix du projet/date/pays/autre : mail/ téléphone/ séance d'information.

Phase 2 : Inscription

Envoi par le volontaire des trois documents nécessaires à l'inscription (fiche inscription, preuve de virement des frais d'adhésion, convention de volontariat) ;

Une demande est envoyée au partenaire par le coordinateur ;

Un mail d'accusé de réception de l'inscription est envoyé au volontaire + envoi de documents pour participer à notre formation pré-départ.

Phase 3 : Acceptation/ refus candidature

Plusieurs cas :

Soit : Réponse du partenaire strictement positive (accord sur date, projet, conditions) : Envoi du mail d'acceptation + feuille de route.

Le volontaire doit prendre son billet d'avion + VISA si besoin + assurance + visites médicales + extrait de casier judiciaires si besoin.

Soit : Réponse du partenaire : volontaire accepté mais désaccord sur date, projet, conditions

> Entente des deux parties

Envoi du mail d'acceptation + feuille de route.

Le volontaire doit prendre son billet d'avion + VISA si besoin + assurance + visites médicales + extrait de casier judiciaire (appellation française) / certificat de bonne vie et mœurs (appellation belge) si besoin.

> Changement de projet/ Changement d'association > retourner à la phase 2.

> Remboursement des frais d'adhésion

Refus du partenaire (projet complet, annulé, durée trop courte/longue...)

> Changement de projet/d'association > retourner à la phase 2.

> Remboursement des frais d'adhésion.

Phase 4 : Confirmation

Assister au week-end de formation pré-départ ;

Prendre une assurance avec le SVI ou envoyer la preuve de l'assurance + fiche de confirmation, extrait de casier judiciaire (si besoin) + VISA (si besoin). Demander la fiche de route (si pas déjà fournie dès acceptation) ;

Organisation d'un skype/vidéo conférence entre le partenaire et le volontaire au besoin ;

Envoi de la fiche de confirmation du volontaire au coordinateur qui la transmet au partenaire ;

Réception d'un mail avec des derniers conseils avant de partir.

Phase 5 : Volontariat

Le volontaire recevra un mail de mi-parcours pour obtenir des nouvelles et il pourra être conseillé au besoin par son coordinateur.

Phase 6 : Retour

Le volontaire est invité à remplir un questionnaire de retour. Il recevra ensuite une attestation de volontariat.

Le volontaire sera invité à participer à un weekend de retour avec les autres volontaires rentrés également (souvent vers septembre).

Le volontaire sera invité à devenir bénévole/stagiaire pour le SVI ou à s'engager dans une autre association

2.3 Qui se charge du suivi des volontaires ?

Nous avons plusieurs coordinateurs qui s'occupent des volontaires, en fonction du continent où ils souhaitent partir en volontariat :

Un/e coordinateur/rice Asie, Noémie, qui s'occupe de tous les volontaires qui partent en Asie sauf au Népal.

Un coordinateur Népal, Nicolas, qui s'occupe de tous les volontaires qui partent au Népal.

Un/une coordinateur/trice Amérique, Afrique et Europe, Marie-Charlotte, qui s'occupe de tous les volontaires qui partent en Amérique, en Afrique et en Europe.

Mais souvent, un/e autre coordinateur/trice se charge spécialement des volontaires qui partent en Europe.

2.4 Comment savoir si je dois partir dans une procédure traditionnelle/individuelle ou spéciale groupe ?

Il existe deux types de procédures utilisées par les membres du SVI en fonction du nombre de personne qui souhaitent partir ensemble en volontariat.

De une à 4 personnes : les volontaires partiront en suivant une procédure dite « traditionnelle/individuelle » (**cf. procédure inscription et procédure post inscription**). Il est préférable d'envoyer tous les documents pour l'inscription des différentes personnes dans un même mail. Les personnes pourront être sur le même projet s'ils sont acceptés, par contre s'il s'agit d'un logement en famille d'accueil ils ne seront pas forcément tous dans la même famille.

A partir de 5 personnes : les volontaires partiront en suivant une procédure dite « de groupe » (**cf. procédure inscription spéciale groupe et procédure post inscription spéciale groupe**).

Les deux procédures diffèrent à de nombreux égards, notamment sur les frais d'adhésion demandés, les pays/projets disponibles, la durée du projet volontariat, le temps de préparation obligatoire, les week-ends de préparation au départ...

2.5 A quel moment faut-il acheter son billet, régler les formalités administratives etc...

Le volontaire doit faire ces démarches uniquement après avoir été accepté sur le projet. Un mail lui sera envoyé confirmant son acceptation et le guidant dans les démarches à suivre.

Attention ! Ne jamais prendre les billets d'avion, faire les vaccins, prendre l'assurance et faire son VISA avant acceptation écrite. En effet, si le volontaire n'est pas accepté, il pourra être amené à devoir changer de projet et donc peut être de ville ou même de pays.

2.6 Qui sont nos associations partenaires ?

Pour mettre en place ces projets, les membres du SVI collaborent avec plus d'une centaine d'associations et d'ONG, en Belgique ainsi que dans plus de 72 pays dans le monde. Tous nos partenaires sont des associations strictement non-lucratives.

Ces associations, pour la plupart dotées d'une longue expérience dans l'accueil de volontaires, sont plus ou moins importantes et proposent plus ou moins de projets. Il est impossible de faire un schéma général de ces associations. Nous pouvons travailler avec des associations qui commencent à accueillir des volontaires, qui proposent un projet unique et qui ne fonctionnent qu'avec des jeunes bénévoles autant qu'avec des associations qui ont des dizaines d'années d'expérience, une dizaine de salariés spécialisés dans le suivi des volontaires et qui proposent des centaines de projets.

Souvent ces grosses associations dites de « coordination » envoient eux-mêmes les volontaires dans des associations locales.

C'est également un facteur qu'il est intéressant à prendre en compte lors du choix du projet.

2.7 Comment choisissons-nous nos associations partenaires ?

Pour devenir une association partenaire, le potentiel partenaire doit répondre à plusieurs conditions. Des procédures internes sont mises en place pour nous permettre de juger du sérieux de ces associations.

Tout d'abord, l'association doit adhérer aux valeurs du SVI, elle doit être à but non-lucratif et non discriminatoire. Les frais de participation qu'elle propose doivent rester raisonnables en fonction de la nature du projet et du coût de la vie dans le pays.

Les associations doivent être en mesure d'effectuer un suivi efficace des volontaires durant leur mission. Un tuteur doit être désigné pour chaque volontaire.

Les associations doivent être en mesure d'assurer un cadre sain et sécurisé au volontaire ainsi qu'être en mesure de prendre des décisions rapides et adéquates en cas de problème.

2.8 Est-ce que les projets de volontariat se passent dans des endroits sécurisés ?

Nous n'envoyons pas les volontaires sur des destinations à haut risque. Les membres du SVI suivent l'actualité mondiale et peuvent fermer des projets si le contexte le justifie : catastrophe naturelle, instabilité politique, haut risque d'attentat terroriste peuvent être des raisons de clôture de projets.

Si un projet est amené à être fermé et que le volontaire s'est déjà inscrit, il lui sera demandé s'il souhaite partir sur un autre projet, et à défaut il sera remboursé intégralement de ses frais d'adhésion.

Il faut savoir que nous proposons des projets dans plus de 70 destinations. Il y a évidemment des endroits plus ou moins risqués, en fonction du pays et/ou de la zone où le volontaire se rend (par exemple zone rurale ou zone urbaine). Cependant dans notre longue expérience du volontariat nous avons rarement été confrontés à des problèmes graves.

Partir en volontariat encadré est beaucoup plus sécurisé que de partir seul dans une démarche touristique. Le volontaire n'est pas livré à lui-même, il part avec une association connue du SVI ce qui le rend beaucoup moins vulnérable.

Dans le cas où le volontaire décide d'intégrer son projet à un voyage et commence par son volontariat, il est pris en charge par l'association locale, qui connaît bien le pays et l'endroit du projet, dès son arrivée. Des journées d'orientation sont souvent organisées par les associations locales.

C'est l'occasion pour les associations de présenter le pays aux volontaires, de les prévenir des éventuels dangers, de ce qu'il faut faire et ne pas faire ainsi que les endroits où il est interdit/déconseiller d'aller. Il est impératif de respecter ces règles. Dans certains endroits/pays elles sont plus strictes que dans d'autres (par exemple couvre-feu à 20h, interdiction de boire de l'alcool ou de fumer la cigarette sur un projet en Inde).

Pour sa propre sécurité, tout usage de drogue est strictement interdit du fait de législations assez dures dans de nombreux pays.

Il ne faut pas oublier qu'en plus d'être encadré par l'association sur place, les membres du SVI sont toujours présents à distance en cas de problème. Si jamais il y a urgence, le coordinateur pourra aider à gérer le problème à distance et il peut être l'intermédiaire entre l'association et les proches pour leur donner des nouvelles dans la mesure du possible. Avoir un référent sur place à appeler rend les contacts plus aisés dans l'urgence. Sachant que le volontaire doit toujours informer l'association de ses déplacements lors de ses temps libres lorsqu'il est en mission.

De plus, les associations qui connaissent bien les lieux et les règles à respecter en cas d'urgence dans leur pays sont à même de mettre en sûreté les volontaires.

3. Qu'est-ce que le volontariat ?

3.1 Sur quoi le volontariat se base-t-il ?

Il est compliqué de donner une définition précise du volontariat tant il regroupe un ensemble de réalités différentes.

Seulement on peut dire qu'il est basé sur l'échange et la découverte culturelle.

C'est découvrir un pays, une culture ou une communauté à travers les yeux des locaux en vivant avec eux, en apprenant à les connaître, chose qu'il n'est pas toujours aisé de faire dans une démarche touristique.

Le volontaire va être amené à transmettre des choses aux personnes sur place, mais il va surtout en apprendre beaucoup de la population locale et sur lui-même. Le projet de volontariat est avant tout un prétexte à cette intégration culturelle.

3.2 En quoi est-ce différent de l'humanitaire ?

Le volontariat international et l'humanitaire sont deux notions différentes. Elles se rapprochent uniquement par leur caractère international et du fait qu'elles touchent toutes deux au domaine de la solidarité.

L'humanitaire, comme le volontariat est une notion recoupant un ensemble de réalités très différentes il est donc très difficile d'en donner une définition homogène.

Il existe beaucoup de thèses controversées sur le sujet. Nous vous invitons à vous renseigner de votre côté pour plus d'informations à ce sujet et à lire...

Travailler dans l'humanitaire suppose une vraie recherche d'emploi, sachant que c'est un milieu compétitif voire très compétitif. Comme tout travail « normal », les postes dans l'humanitaire reposent sur un contrat de travail. Seules des personnes compétentes pour les missions proposées, par exemple des médecins, des logisticiens, des psychologues, des ingénieurs, des chefs de projets ayant fait des études dans ce domaine et ayant suffisamment d'expérience dans le poste, peuvent espérer partir en mission humanitaire.

Comme pour tout travail sur base de contrat de travail, les professionnels de l'humanitaire perçoivent une rémunération et leur transport est pris en charge.

On emploie souvent des notions comme dynamisme Nord-Sud et aide pour parler de l'humanitaire. En effet, notamment dans les missions humanitaires d'urgence où il faut intervenir rapidement - le cas le plus commun reste le médecin qui administre des soins - on peut parler d'aide. Ces professionnels viennent souvent de pays occidentaux pour apporter leur savoir-faire et leurs compétences.

Le volontariat se base sur une logique totalement différente. L'un ne remplace pas l'autre mais les deux sont complémentaires.

Plus particulièrement au SVI, nous essayons de casser le schéma traditionnel omniprésent dans l'opinion publique des « pays riches du Nord » venant en aide aux « pays pauvres du Sud ».

Au contraire, le volontariat que nous proposons repose sur l'échange et la découverte culturelle.

Le volontaire va être amené à apprendre des choses aux personnes sur place, mais il va surtout en apprendre beaucoup de la population locale et sur lui-même. **(cf. 3.3 Sur quoi le volontariat se base-t-il ?)**

Le projet est plus une sorte de prétexte à l'intégration locale, la découverte culturelle et l'échange.

Ainsi, par exemple, il ne s'agira en aucun cas de projets d'administration de soins où seuls des professionnels de la santé en mission humanitaire pourraient intervenir. Néanmoins, il est possible de sensibiliser la population sur des problèmes médicaux. De même, il ne s'agira pas de donner des cours

d'anglais tout seul, car seul un professeur diplômé peut le faire, mais plus de soutien scolaire ou d'animation avec les enfants.

Il ne s'agit en aucun cas de remplacer le travail des locaux sur place.

De plus, dans le cadre d'un volontariat, aucune compétence n'est demandée au volontaire, si ce n'est de parler un minimum l'anglais ou l'espagnol pour savoir se débrouiller sur place. C'est également une organisation plus flexible du fait qu'il soit possible de partir n'importe quand et dans une destination choisie sans réelle sélection tant que les 1 ou 2 mois de temps de préparation minimum sont respectés. En revanche, le volontaire n'obtient pas de rémunération et doit prendre en charge les dépenses de son volontariat. **(cf.6.1 Pourquoi proposons-nous des volontariats « auto financés » ? - 6.2 Quels sont les coûts à prévoir pour partir sur un de nos projets ?)**

Nous revenons plus en détails sur ces notions lors de nos week-ends de préparation au départ. Nous invitons vivement les volontaires qui ont été acceptés sur un projet à y participer.

3.3 Quel est la différence avec le bénévolat ?

Si le volontariat est très différent de l'humanitaire il est par contre très proche du bénévolat. On pourrait même parler de bénévolat à l'international.

Comme le bénévolat, le volontaire est amené à donner de son temps, s'impliquer dans un projet solidaire sans rémunération. Pour plus d'info sur ces définitions, [consultez le lexique notre site web](#)

4. Puis-je devenir volontaire ?

4.1 Quel âge dois-je avoir pour pouvoir partir en volontariat ?

Comme dans une démarche bénévole, il est possible de s'engager à différents moments de sa vie.

Cependant, il faut quand même faire preuve d'un minimum de maturité et que les conditions de santé physiques et mentales permettent de voyager et de réaliser la mission.

Est-ce possible de partir en tant que mineur ?

Il est possible de partir en tant que mineur sur certains projets :

-En Europe, sur la plupart des destinations à partir de 16 ans.

-En groupe à partir de 15 ans. Il peut être envisagé qu'un groupe de moins de 18 ans partent avec nous s'il s'agit d'un séjour encadré d'au moins un majeur.

-Dans le cadre d'un départ en famille.

Dans tous les cas, le mineur doit participer obligatoirement à notre week-end de formation pré départ et les parents doivent signer une autorisation parentale figurant dans la fiche d'inscription ([lien fiche d'inscription](#)).

4.2 Que faut-il faire pour être accepté sur un de nos projets ?

Contrairement à l'humanitaire ou même à d'autres formes de volontariat comme le SVE, VIE, VIA, service civique, effectuer un des volontariats que propose le SVI ne demande pas de réelle sélection. Il faut être motivé et prêt à s'engager durant la période choisie.

Ensuite, il ne reste plus qu'à envoyer le dossier d'inscription contenant une lettre de motivation dans la langue du partenaire ou à défaut, en anglais.

De nouveau, il ne s'agit pas d'une lettre de motivation pour obtenir un emploi, il faut être sincère et parler de ses réelles motivations, expliquer son souhait d'être volontaire, l'intérêt pour le projet en particulier, le pays, la communauté etc... Afin d'aiguiller le volontaire, des questions-type sont posées dans la fiche d'inscription.

4.3 Suis-je fait pour être volontaire ?

Tu souhaites t'engager, tu es motivé, ouvert d'esprit, flexible, tu cherches à faire des rencontres et sortir de ton quotidien ? Ne cherche plus tu es fait pour être volontaire !

S'engager

C'est donner du temps pour une cause à laquelle on croit. C'est être sérieux dans son implication.

Motivé

C'est tout d'abord l'enthousiasme, mais également l'envie de prendre des initiatives.

Ouvert d'esprit

C'est vouloir s'adapter, accepter les différences, être tolérant, patient, ne pas rentrer trop rapidement dans le jugement.

Flexible

Nous vivons dans une société occidentale très cadrée, organisée où la régulation est omniprésente. Nous l'assimilons tous les jours de façon consciente mais surtout inconsciente.

Or, chaque pays à sa propre culture et donc sa propre façon de gérer l'organisation. Ainsi le volontaire peut être un peu déstabilisé face à une organisation parfois moins stricte. Il est important qu'il fasse preuve de flexibilité, qu'il sache relativiser et être patient.

Ne pas oublier que volontariat/voyage rime avec aventure !

Faire des rencontres

Qu'il y ait beaucoup ou peu de volontaires sur le projet dans tous les cas le volontaires va être amené à faire des rencontres et il aura la chance de partager le quotidien des locaux.

Sortir de son quotidien

Dépaysement garanti ! Mais sois rassuré, tu t'adapteras sûrement progressivement.

4.4 Puis-je partir en famille, en groupe ?

Il est possible de partir avec le SVI en famille. En principe, les enfants peuvent partir à n'importe quel âge sous réserve d'acceptation de l'association sur place. Il n'y a pas vraiment de règles strictement établies mais il s'agit plus d'une procédure au cas par cas où bien le projet se construit en collaboration avec l'association d'accueil sur la base de projets préexistants.

Les familles doivent suivre la procédure dite « traditionnelle/individuelle » (**cf. 7. Procédure d'inscription (traditionnelle) ; 10. Procédure post inscription**)

5. Nos proches et le volontariat

5.1 Comment expliquer son souhait de partir ?

Nos proches, parfois peu familiers avec des termes comme le volontariat ou la solidarité internationale ne comprennent pas toujours la démarche du volontaire et son envie de partir. Il est important pour le volontaire de prendre le temps d'expliquer son projet et de leur faire lire cette FAQ si jamais ils ont plus de questions. C'est toujours plus épanouissant d'avoir le soutien de ses proches quand on part sur un tel projet.

Le volontaire peut également expliquer à ses proches en quoi cette expérience lui sera enrichissante : gain en autonomie, confiance en soi, ouverture sur le monde ; mais également valorisable sur un CV, perfectionnement de la langue, bonne occasion pour trouver son orientation professionnelle future...
cf. 15.2 Comment valoriser/optimiser mon expérience de volontariat ?

5.2 Comment rassurer ses proches sur son projet de volontariat ?

Partir loin, parfois pour la première fois peut inquiéter les proches du volontaire.

Surtout qu'on voit, on entend et on lit beaucoup de choses peu rassurantes dans les medias ou sur le site des affaires étrangères.

Face à cela comment faire pour rassurer ses proches sur son projet ?

Tout d'abord, il faut faire attention aux informations que nous recevons au quotidien. Même si certaines de ces informations sont véridiques, beaucoup sont accentuées, voire exagérées dans un souci d'audience. De plus, toutes les informations sont sélectionnées au préalable et on a tendance à montrer les catastrophes plutôt que les bonnes initiatives, moins vendeuses.

Ainsi attention à vos sources et à bien recouper l'information.

De plus, beaucoup d'idées préconçues circulent autour de nous, voire des préjugés véhiculés par l'opinion publique. Elles proviennent de personnes n'étant souvent jamais allé sur place mais qui se font une idée de la réalité en se basant sur l'image renvoyée par les medias, ces personnes peuvent faire partie de nos proches.

Ce qui est inconnu semble toujours plus effrayant. Il est alors intéressant de leur demander d'où viennent leur peurs et de les justifier.

Des articles rassurants pourront illustrer votre argumentaire.

Ensuite ne pas oublier de leur dire que partir dans une association locale dans une démarche encadrée par le SVI est beaucoup plus sûr que de partir seul en tourisme **(cf. « Est-ce que les projets de volontariat se passent dans des endroits sécurisés ? »)**.

A la lecture de cette section, attention à ne pas entrer dans l'effet inverse et à ne pas écouter les conseils de ses proches qui peuvent s'avérer très précieux. Dans n'importe quel endroit du monde le risque zéro n'existe pas donc faite attention à être bien vigilant, surtout si il s'agit d'une destination plus à risque.

5.3 Est-ce que les proches peuvent aider le volontaire dans ses démarches ?

Les proches peuvent bien évidemment aider le volontaire dans ses démarches. Par contre ils ne peuvent pas remplacer le volontaire en faisant les démarches à sa place (sauf dans certains cas bien précis, en nous le signalant au préalable). Ainsi, par exemple, il est possible pour un parent d'être à côté de son enfant lors des conversations téléphoniques, ou de l'aider à écrire ses mails et dans les démarches mais tout doit toujours être impulsé et géré par le volontaire.

Les membres du SVI demandent cela pour la bonne raison qu'effectuer les démarches fait partie intégrante de la préparation du volontaire. Partir en volontariat n'est pas anodin, il faut sortir de sa zone de confort, faire les démarches pour réaliser son projet est un premier pas vers le voyage concret.

De plus, partir en volontariat est un projet personnel qui doit être mûrement réfléchi par la personne qui souhaite le réaliser.

Ensuite, pour une question plus pratique : beaucoup d'informations sont données lors des différentes étapes de la procédure et des échanges avec le coordinateur. Ces dernières permettent de préparer administrativement mais également mentalement le volontaire. Or, lorsqu'il y a un intermédiaire, toutes les informations n'arriveront pas forcément aux oreilles de la personne concernée.

6. Estimer son budget

6.1 Pourquoi proposons-nous des volontariats « autofinancés » ?

La plupart des volontariats que nous proposons sont dits « autofinancés ». Cela signifie que le volontaire doit prendre en charge [toute les dépenses](#) qui lui permettront de se rendre sur son projet, de vivre sur place et d'être suivi. Il en est ainsi du fait de l'absence de subvention de notre association et de nos associations partenaires.

Attention à ne pas confondre avec l'humanitaire où les professionnels perçoivent une rémunération pour leur travail (**cf. 3.1 Le volontariat, en quoi est-ce différent de l'humanitaire ?**).

6.2 Quels sont les coûts à prévoir pour partir sur un de nos projets ?

Nous proposons des volontariats auto financés. Ainsi, avant de s'inscrire, il faut que le volontaire réfléchisse aux dépenses qu'il aura à réaliser.

Cela peut être un facteur conséquent dans le choix de l'association d'accueil, la destination ou la durée de son projet. Le budget pourra être extrêmement différent en fonction de tous ces différents éléments.

Dans tous les cas, les dépenses qu'il faut prévoir sont les frais suivants :

-De transport. Ils peuvent varier énormément d'une destination à une autre, d'une période à une autre (haute et basse saison) et s'il y a eu anticipation dans l'achat ou non. En principe, plus ils sont pris à l'avance, moins ils sont chers. C'est une des raisons pour lesquels nous demandons de prévoir son volontariat au minimum 1 ou 2 mois à l'avance.

-Médicaux. La visite chez un médecin du voyage est en principe remboursée, mais pour certaines destinations il faut prévoir certains médicaments comme ceux anti-paludisme et faire un ou plusieurs vaccins. Tout cela n'est pas forcément remboursé, et est à prévoir dans le budget.

-D'assurance. Le montant est variable d'une compagnie à une autre. Nous en proposons certaines à des tarifs concurrentiels de 30 à 40 euros par mois. Il n'est pas toujours nécessaire de prendre une assurance dans le cas où vous en auriez déjà une (**cf. 10.3 Choisir une assurance assistance**)

-Les frais d'adhésion à notre association de 80 euros ou 200 euros (**cf. 9.1 A combien s'élèvent les frais d'adhésion pour participer à un volontariat international avec le SVI ?**)

-Les frais de participation sur le projet de 0 à 550 euros qui prennent généralement en compte la nourriture et l'hébergement (**cf. 13.1 A combien s'élèvent les frais de participation ?**)

-Les frais de VISA variant de la gratuité à environ 150 euros en fonction du pays de destination et de la durée du séjour.

-Parfois des **frais de déplacement** de l'aéroport au projet.

7. Procédure d'inscription (traditionnelle)

7.1 Comment choisir un projet et une date ? (ou « où et quand partir ? »)

Choisir un type de projet

Les projets proposés par le SVI portent sur des thèmes multiples, les plus communs concernant : enfants, animaux, sensibilisation, communication, lobbying, reconstruction, agriculture, développement durable...

Pour en savoir plus sur les quelques 2000 projets que nous proposons, il suffit de faire une recherche sur [notre base de données](#) ou à défaut, de demander les programmes aux coordinateurs.

Par contre, attention, les programmes des associations partenaires du SVI présentent des projets pouvant être décrits d'une façon précise, voire très précise. Cependant, partir en volontariat n'est pas la même chose que de partir en colonie de vacances où le programme d'une journée est réfléchi et organisé à l'heure près.

Ainsi comment décrypter un projet de volontariat ?

Lorsque l'on choisit un projet il faut surtout être attentif au(x) thème(s) général/aux du projet. Par exemple projet avec les enfants, reconstruction, missions agricoles, animalière, de sensibilisation etc... Il est important de choisir un thème qui intéresse et motive le volontaire. Par contre, il ne faut pas trop s'attarder sur les détails de la mission. En effet, sur place, rare sont les projets qui se passent exactement comme ce qui a été décrit, surtout que les associations doivent prévoir leurs projets bien à l'avance. Nous recevons les fiches projet de associations partenaire une fois par an, or, les projets ne se font pas forcément de la même manière selon les périodes de l'année (mousson, période scolaire, ramadan)...

Ainsi, il n'est jamais bon de partir avec une idée trop précise de son projet, cela peut être source de frustration si les choses ne se passent pas comme le volontaire l'avait imaginé préalablement. Surtout que nous avons tendance à imaginer les projets d'une façon occidentale avec nos "lunettes culturelles" alors que des notions assimilées par chacun comme la ponctualité et l'organisation varient fortement d'un pays à l'autre.

Au contraire, lorsqu'on n'a pas d'image prédéfinie du projet et que l'on fait preuve de souplesse d'esprit, on ne peut que se laisser surprendre et être dans une démarche plus ouverte sur le monde.

Enfin il faut garder en tête que le volontaire est acteur de son projet et que sa réussite dépend aussi beaucoup de lui !

Nous revenons plus en détails sur la future mission lors de nos week-ends de préparation au départ. Nous invitons vivement les volontaires qui ont été acceptés sur un projet à y participer.

Choisir une durée

Les projets proposés par le SVI sont de durées multiples : d'une durée minimale de 7 jours ils peuvent s'étendre sur plusieurs mois. Il est cependant conseillé de commencer un projet sur une durée de 2-3 mois puis de le prolonger (**cf. choisir un projet par date**).

On distingue deux types de projets :

-Les projets court terme : d'une durée d'une à trois semaines, ces projets peuvent accueillir en général une quinzaine de volontaires, hommes et femmes, issus de différents horizons géographiques et sociaux. Les dates de début et de fin du projet sont fixées par les organisations locales et les volontaires doivent les respecter.

-Les projets long terme ou dit « permanents » (vous pourrez retrouver ce vocabulaire notamment sur notre site internet) d'une durée d'un mois minimum. Généralement, ces projets peuvent accueillir de 1 à 6 volontaires internationaux. Ces projets ont en principe lieu toute l'année et la plupart du temps il est possible pour le volontaire de donner ses dates de début et de fin de projet (cf. « **choisir un projet par date** »).

Ainsi, ces deux types de projets diffèrent à de nombreux égards : sur leur durée, le nombre de volontaires présents. Il faut également savoir que plus le volontaire reste longtemps sur un projet, plus son immersion culturelle, son intégration sera forte et le choc culturel pourra se faire ressentir. Il aura l'occasion de vivre plus en contact avec les locaux et souvent moins avec les volontaires internationaux. Les projets court terme sont plus du « volontariat découverte » même s'ils restent très enrichissants. Il s'agit avant tout d'un choix personnel ou orienté en fonction de ses disponibilités.

Attention, pour une durée longue, pensez à bien vous renseigner sur le VISA et à bien estimer un budget à prévoir.

Choisir une date

Nous avons des projets disponibles toute l'année. Cependant, toutes les associations n'ont pas forcément des projets toute l'année. Certaines ne vont avoir que des projets courts terme en été, mais ce n'est pas la majorité des cas.

Les projets long terme / permanents vont avoir lieu en principe toute l'année.

Il est possible pour le volontaire lorsqu'il part sur un projet long terme/ permanent de choisir ses dates de départ et d'arrivée tant qu'il reste au minimum un mois. Il peut arriver que certaines associations imposent aux volontaires d'arriver au début du mois ou un lundi pour suivre un week-end d'orientation avec l'ensemble des volontaires mais c'est plutôt rare.

Choisir une destination

Après avoir choisi un projet il faut choisir une destination. Il est important que la destination attire un minimum le volontaire et qu'il souhaite la découvrir et s'y intégrer.

Sachant qu'il n'y a pas forcément besoin de partir loin pour ressentir un fort dépaysement. Le dépaysement peut être également très fort lorsqu'un citoyen effectue un projet en pleine campagne, se retrouve dans un pays où personne ne parle sa langue, il ne s'agit pas que d'une question de kilomètre.

7.2 Combien de temps faut-il prévoir avant de s'inscrire ?

Nous demandons aux volontaires de prévoir un temps minimum entre l'envoi du dossier d'inscription et la date de départ sur son projet.

Cette durée a été choisie par les coordinateurs suite à leur expérience dans le domaine.

Ce choix se justifie pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les coordinateurs travaillent avec des associations présentes dans différents pays soumis au décalage horaire. Ces associations peuvent elles-mêmes travailler avec d'autres associations sur place. Cela peut rendre les choses plus compliquées et le délai de réponse ne sera pas forcément toujours immédiat.

Il faut le temps que l'association étudie l'inscription et donne une réponse sur l'acceptation ou non du volontaire. C'est une étape qui peut prendre du temps surtout s'il y a des modifications dans la date ou dans le projet ou si le volontaire n'est pas accepté directement.

Ensuite, un projet de volontariat, ça se prépare. Il peut y avoir des démarches administratives à régler qui peuvent prendre du temps comme l'obtention d'un VISA (parfois une semaine à deux semaines). Il faut également faire attention aux vaccins qui peuvent prendre effet qu'à partir de deux semaines après injection.

Mais en plus de ces [démarches plus « pratiques »](#), le volontaire doit également être prêt à faire le projet et il doit idéalement partir avec toutes les clefs en main pour passer le meilleur volontariat possible. Il est notamment vivement conseillé de participer à un week-end de préparation au départ, organisé généralement une fois par mois sur Bruxelles et de se documenter, de mûrir son projet.

On distingue deux situations :

-L'Europe (sauf la Russie et l'Ukraine) : envoi de l'inscription 1 mois minimum avant la date de départ sur le projet.

-Hors Europe : envoi de l'inscription 2 mois minimum avant la date de départ sur le projet.

7.3 Quelles sont les différentes étapes pour s'inscrire ?

Trouver un projet sur notre base de données

La première chose à faire pour partir avec nous est de trouver un projet qui intéresse le volontaire.

La plupart de nos projets se trouvent sur [notre base de données](#) ou à défaut en demandant les programme pays en envoyant un mail.

Remplir la fiche d'inscription

[La fiche d'inscription](#) est téléchargeable à l'onglet s'inscrire sur le site internet du SVI . Il faut remplir ses données personnelles et de projet. A l'intérieur vous y trouverez des questions faisant office de lettre de motivation et de CV. Ainsi, il n'est pas utile de nous envoyer ces deux documents à côté mais c'est tout de même possible de le faire ou de choisir de ne pas répondre sur la fiche d'inscription et d'envoyer uniquement les documents indépendamment.

Attention à bien lire le début de la fiche d'inscription où toute la procédure est rappelée.

- **Signer la convention de volontariat**

La convention de volontariat est une sorte de « termes et conditions » pour le monde associatif. Elle stipule les droits et les obligations du SVI et du volontaire. Ainsi, il est obligatoire d'être en accord avec cette convention en envoyant la convention de volontariat signée.

Payer les frais d'adhésion.

Il faut envoyer une preuve du virement des frais d'adhésion avec le dossier d'inscription. Sans cela la demande ne pourra pas être envoyée au partenaire. Si le volontaire n'est pas accepté sur le projet et ne souhaite pas en faire un autre, les frais lui seront remboursés.

Pour en savoir plus : **cf. 9. Frais d'adhésion pour le SVI et modalités de remboursement**

Envoyer un extrait de casier judiciaire/ certificat de bonne vie et de mœurs.

Lorsque le volontaire souhaite partir en projet de volontariat, surtout quand il s'agit d'une mission avec des enfants, il devra fournir un extrait de casier judiciaire (nom français) / certificat de bonne vie et mœurs (nom belge).

Il est possible de l'obtenir rapidement en faisant la demande sur internet, et il doit arriver par voie postale sous une ou deux semaines. Si le volontaire l'a déjà obtenu il peut l'envoyer avec son dossier d'inscription, sinon, il peut l'envoyer plus tard mais avant son départ.

Envoyer vos documents par mail

Une fois le dossier complété, il suffit d'envoyer le tout, dans un même mail de préférence à inscription@servicevolontaire.org.

Si vous partez à plusieurs, il est préférable d'envoyer son dossier dans le même mail.

8. Procédure d'inscription spéciale groupe

8.1 Comment choisir un projet et une date ? (ou « où et quand partir »)

Choisir un type de projet

Les projets proposés par le SVI portent sur des thèmes multiples, les plus communs concernant l'environnement, l'éducation, la construction / rénovation, la protection animale ou plus largement l'immersion culturelle.

Toutes nos associations partenaires ne sont pas forcément en mesure d'accueillir des groupes. C'est pourquoi notre site reprend la liste par pays des associations qui proposent des projets spécialement réservés aux groupes. Si un projet pour les volontaires individuels vous intéresse, il est toujours possible de contacter le partenaire et de voir s'il est possible de proposer un projet non préexistant.

Par contre, attention, les programmes des associations partenaires du SVI présentent des projets pouvant être décrits d'une façon précise, voire très précise. Cependant, partir en volontariat n'est pas la même chose que de partir en colonie de vacances où le programme d'une journée est réfléchi et organisé à l'heure près.

Ainsi comment décrypter un projet de volontariat ?

Lorsque l'on choisit un projet il faut surtout être attentif au(x) thème(s) général/aux du projet. Par exemple projet avec les enfants, reconstruction, missions agricoles, animalière, de sensibilisation etc... Il est important de choisir un thème qui intéresse et motive le volontaire. Par contre, il ne faut pas trop s'attarder sur les détails de la mission. En effet, sur place, rares sont les projets qui se passent exactement comme ce qui a été décrit, surtout que les associations doivent prévoir leurs projets bien à l'avance. Nous recevons les fiches projet de associations partenaire une fois par an, or, les projets ne se font pas forcément de la même manière selon les périodes de l'année (mousson, période scolaire, ramadan)...

Ainsi, il n'est jamais bon de partir avec une idée trop précise de son projet, cela peut être source de frustration si les choses ne se passent pas comme le volontaire l'avait imaginé préalablement. Surtout que nous avons tendance à imaginer les projets d'une façon occidentale avec nos "lunettes culturelles" alors que des notions assimilées par chacun comme la ponctualité et l'organisation varient fortement d'un pays à l'autre.

Au contraire, lorsqu'on n'a pas d'image prédéfinie du projet et que l'on fait preuve de souplesse d'esprit, on ne peut que se laisser surprendre et être dans une démarche plus ouverte sur le monde.

Enfin il faut garder en tête que le volontaire est acteur de son projet et que sa réussite dépend aussi beaucoup de lui !

Choisir ses dates

Nous avons des projets disponibles toute l'année. Cependant, toutes les associations n'ont pas forcément des projets toute l'année. Certaines ne vont avoir que des projets courts terme en été, mais ce n'est pas la majorité des cas.

Pour définir les dates de projet, les groupes bénéficient d'une plus grande marge de manœuvre. Pour tous les projets à l'international et de nombreux projets en Europe, les dates sont fixées par le groupe avec l'accord du partenaire.

Choisir un pays

Après avoir défini les thématiques qui intéressent le groupe, il est important que la destination et la culture du pays entrent en ligne de compte. Cela permet en effet de favoriser l'intégration sur place et l'intérêt à l'autre de manière plus globale.

Sachant qu'il n'y a pas forcément besoin de partir loin pour ressentir un fort dépaysement. Le dépaysement peut être également très fort lorsqu'un citoyen effectue un projet en pleine campagne, se retrouve dans un pays où personne ne parle sa langue, il ne s'agit pas que d'une question de kilomètre.

8.2 Combien de temps faut-il prévoir avant de s'inscrire ?

Pour l'inscription d'un groupe sur un projet, il est idéal de s'y prendre au moins 3 mois à l'avance. Pour les projets d'été (en particulier les deux premières semaines de juillet où les camps scouts sont souvent organisés), il faudra s'y prendre encore plus tôt, décembre/janvier, pour être sûr d'avoir une place.

Ce choix se justifie pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les coordinateurs travaillent avec des associations présentes dans différents pays soumis au décalage horaire. Ces associations peuvent elles-mêmes travailler avec d'autres associations sur place. Cela peut rendre les choses plus compliquées et le délai de réponse ne sera pas forcément toujours immédiat.

Il faut le temps que l'association étudie l'inscription et donne une réponse sur l'acceptation ou non du volontaire. C'est une étape qui peut prendre du temps surtout s'il y a des modifications dans la date ou dans le projet ou si le volontaire n'est pas accepté directement.

Ensuite, un projet de volontariat, ça se prépare. Il peut y avoir des démarches administratives à régler qui peuvent prendre du temps comme l'obtention d'un VISA (parfois une semaine à deux semaines). Il faut également faire attention aux vaccins qui peuvent prendre effet qu'à partir de deux semaines après injection.

Mais en plus de ces démarches plus « pratiques », le volontaire doit également être prêt à faire le projet et il doit idéalement partir avec toutes les clefs en main pour passer le meilleur volontariat possible. Il est notamment vivement conseillé de participer à un week-end de préparation au départ, organisé généralement une fois par mois sur Bruxelles et de se documenter, de mûrir son projet.

8.3 Quelles sont les différentes étapes pour s'inscrire ?

Trouver un projet

La première chose à faire pour partir avec nous est de [trouver un projet](#). La plupart de nos projets se trouvent sur notre site . Il est également possible de contacter directement le/la coordinatrice/teur concerné(e) pour lui demander les fiches d'informations relatives au projet qui vous intéresse.

Si le projet de vos rêves n'existe pas, il est toujours possible de contacter la personne en charge des projets de groupe et de voir s'il est possible d'adapter un projet individuel en projet groupe.

Remplir la fiche d'inscription

La fiche d'inscription est téléchargeable à l'onglet [s'inscrire sur le site internet du SVI](#) . Il faut remplir ses données personnelles et de projet. A l'intérieur vous y trouverez des questions faisant office de lettre de motivation et de CV. Ainsi, il n'est pas utile de nous envoyer ces deux documents à côté mais c'est tout de même possible de le faire ou de choisir de ne pas répondre sur la fiche d'inscription et d'envoyer uniquement les documents indépendamment.

Attention à bien lire le début de la fiche d'inscription où toute la procédure est rappelée.

- **Signer la convention de volontariat**

La convention de volontariat est une sorte de « termes et conditions » pour le monde associatif. Elle stipule les droits et les obligations du SVI et du volontaire. Ainsi, il est obligatoire d'être en accord avec cette convention en envoyant la convention de volontariat signée.

Pour les majeurs, envoyer un extrait de casier judiciaire/ certificat de bonne vie et de mœurs.

Lorsque le volontaire souhaite partir en projet de volontariat, surtout quand il s'agit d'une mission avec des enfants, il devra fournir un extrait de casier judiciaire (nom français) / certificat de bonne vie et mœurs (nom belge).

Il est possible de l'obtenir rapidement en faisant la demande sur internet, et il doit arriver par voie postale sous une ou deux semaines. Si le volontaire l'a déjà obtenu il peut l'envoyer avec son dossier d'inscription, sinon, il peut l'envoyer plus tard mais avant son départ.

Pour les mineurs, envoyer une autorisation parentale de sortie du territoire

En groupe, les mineurs peuvent partir à l'international sur n'importe quel projet du moment qu'ils sont accompagnés par des majeurs. Il faudra néanmoins une autorisation de sortie mentionnant le projet et ses dates pour tous les volontaires qui seront mineurs au premier jour du projet.

Envoyer vos documents par mail

Une fois le dossier complété, il suffit d'envoyer le tout, dans un même mail de préférence à groupe@servicevolontaire.org.

8.4 Et la suite ?

La procédure n'est pas très différente de la procédure d'inscription des volontaires individuels (**cf. 10. Procédure post inscription**) Il y a deux grosses différences néanmoins :

- Les frais d'adhésion sont à payer après l'acceptation du partenaire et non au moment de l'inscription.
- Avant le départ, si le groupe ne désire pas faire de formation, il est néanmoins possible d'organiser une rencontre au cours de laquelle le coordinateur peut présenter aux parents le Service Volontaire International mais aussi l'association d'accueil et le projet en lui-même. Comme pour les volontaires individuels, un Skype peut être effectué avec l'association partenaire locale.

Pour le reste, la procédure ne change pas et en cas de question, n'hésitez pas à contacter votre coordinateur/trice.

9. Frais d'adhésion pour le SVI et modalités de remboursement

9.1 A combien s'élèvent les frais d'adhésion pour participer à un volontariat international avec le SVI ?

80 euros pour :

Un unique projet de moins d'un mois dans un pays d'Union Européenne

Un « projet groupe » : 80 euros par personne sont demandés quand un groupe de 5 personnes ou plus s'inscrivent sur un de nos projets internationaux.

200 euros pour :

Plusieurs projets de moins d'un mois en Europe

Un projet d'un mois et plus en Europe

Les projets hors Union Européenne de toute durée

9.2 A quel moment doivent être réglés les frais d'adhésion ?

Les frais d'adhésion doivent être réglés au moment de l'envoi du dossier d'inscription.

Ce dossier doit contenir:

-La fiche d'inscription dûment complétée avec les informations personnelles du volontaire et les informations relatives au(x) projet(s) souhaité(s). Elle est téléchargeable à l'onglet s'inscrire sur notre site internet.

Une présentation du parcours du volontaire ainsi que de ses motivations sont présente dans la fiche d'inscription. Cela fait office de lettre de motivation et de CV, ainsi il n'est pas nécessaire de les envoyer séparément même si c'est possible.

-La convention de volontariat. Elle est téléchargeable à l'onglet s'inscrire sur notre site internet.

C'est un papier qui stipule les droits et obligations du volontaire. C'est une sorte de contrat entre le volontaire et le SVI comme les « termes et conditions » à approuver.

-Une preuve de virement des frais d'adhésion.

De quoi s'agit-il ? Une capture écran, un scan de l'ordre de virement (si le virement a été effectué directement à la banque) ou tout autre document justifiant ce virement.

9.3 A quoi servent les frais d'adhésion ?

Les frais d'adhésion permettent de partir avec nous sur des projets internationaux.

Mais dès la première inscription au SVI vous devenez membre à part entière de notre association.

En tant que membre de notre association vous avez le droit de :

-Vous inscrire à notre newsletter bimensuelle.

-Participer à nos week-ends de formation de préparation au départ et au week-end de rentrée.

-Devenir membre de notre conseil d'administration.

-Devenir stagiaire, bénévole pour notre association ou team leader sur des projets en Belgique comme à l'international.

-Participer aux événements régulièrement organisés par le SVI à destination de nos membres (barbecue internationaux, concerts solidaires, « verres autour du monde »).

-Devenir golden volontaire et avoir l'opportunité de participer à des séminaires financés et des rencontres en Belgique ou à l'international.

Votre avis nous intéresse ! Nous souhaitons que nos membres effectifs et futurs s'approprient le SVI. Nous encourageons ainsi les propositions, les conseils, la créativité et les prises d'initiative de nos membres.

Aucune cotisation n'est demandée pour faire partie de notre association.

9.4 Combien de temps est-il possible de partir avec le SVI après règlement des frais d'adhésion?

Il existe deux situations distinctes :

Règlement de frais d'adhésion à hauteur de 80 euros : Il est possible de partir pour un projet en Europe d'une durée maximale d'un mois (hors Islande). Si un volontaire souhaite partir sur un autre projet dans l'année, il est préférable de payer directement des frais d'adhésion de 200 euros.

Règlement de frais d'adhésion à hauteur de 200 euros : Il est possible de s'inscrire sur plusieurs projets via le SVI.

Cependant, le dernier départ sur un projet ne doit pas dépasser les 10 mois suivant le premier jour du projet initial.

Exemple : Emilie a envoyé son dossier d'inscription le 1er janvier 2016 pour partir au Vietnam le 1er mars 2016.

Or 1er mars + 10 mois = 1er décembre

Donc elle pourra partir sur un projet le 1er novembre mais elle ne pourra pas partir sur un projet le 3 décembre car elle dépassera alors la limite des 10 mois d'inscription possible (le 1er décembre).

9.5 Quelles sont les conditions de remboursement ?

Motifs valables pour un remboursement intégral :

-Le volontaire n'est pas accepté sur son projet, le projet est complet.

-Le projet a été annulé par le partenaire ou par le SVI du fait de problèmes logistiques ou d'une crise survenant dans le pays rendant la zone du projet trop dangereuse (instabilité politique, catastrophe naturelle.)

Le remboursement dans ces deux cas est possible quand le volontaire ne souhaite pas changer de projet.

Remboursement partiel (50% des frais d'adhésion réglés) :

-Le volontaire annule son projet après acceptation du partenaire sur le projet pour des raisons non impérieuses. Le volontaire peut aussi demander à reporter son inscription, il a alors 10 mois pour soumettre une nouvelle candidature pour un autre projet.

Pas de remboursement

- Le volontaire annule sans motif valable dans les deux semaines qui précèdent le début du projet.

Pourquoi un remboursement partiel ?

Faire du volontariat, préparer un projet, c'est un réel engagement qui demande un travail administratif et de suivi conséquent réalisé au quotidien par l'équipe du SVI et par le partenaire local.

Contrairement au tourisme où on est en parfaite indépendance, le volontariat, comme le bénévolat, est un engagement dit « moral » envers l'association choisie.

De plus, verser des frais d'adhésion atteste du sérieux de votre projet. La décision de partir avec nous doit résulter d'une mûre réflexion et d'une réelle envie de partir à l'étranger en tant que volontaire et d'effectuer le projet choisi.

Attention ! Notre association n'est pas une agence de voyage mais une aide pour la réalisation de projets de volontariat !

Annuler son projet à la dernière minute ou après acceptation des deux parties c'est risquer de déséquilibrer l'organisation du SVI qui met en place des outils de suivi individuel et surtout l'organisation des partenaires. En effet les partenaires réservent des places pour chaque volontaire inscrit. Annuler son projet après acceptation peut empêcher d'autres volontaires motivés de partir...

9.6 Quelle est la procédure de remboursement ?

Pour se faire rembourser les frais d'adhésion il faut télécharger et compléter le formulaire de remboursement figurant dans l'onglet « s'inscrire » présent sur notre site internet servicevolontaire.org

Attention ! Pour toute demande de remboursement il est impératif d'expliquer les motifs de votre demande et les raisons pour lesquelles vous souhaitez abandonner votre projet. Si vous annulez pour une raison impérieuse (maladie par ex), vous devez nous joindre prouvant votre demande (ex certificat médical)

Une fois complété, le formulaire devra être envoyé au ou à la coordinateur/trice qui a suivi votre dossier.

Il faudra ensuite compter environ un mois pour se faire rembourser.

10. Procédure post inscription

10.1 Qui se charge de prendre les billets d'avion, l'assurance, de faire son VISA et de se renseigner sur les précautions médicales à respecter ?

Le SVI est une association d'aide dans le suivi des volontaires. En aucun cas elle n'est une agence de voyage. Ainsi, les coordinateurs peuvent renseigner les volontaires dans la mesure du possible ou demander plus d'informations aux partenaires local pour les conseiller au mieux.

Toutefois, c'est au volontaire de vérifier ces informations et d'effectuer les démarches nécessaires pour obtenir son VISA, faire ses vaccins, prendre son assurance et ses billets d'avion.

Les membres du SVI ne sont ni médecins ni employés par une ambassade, ils ne sont pas habilités à donner des informations officielles sur ces sujets. De plus, ils souhaitent responsabiliser le volontaire. En effet ce dernier va être amené à partir loin et à se retrouver dans des situations atypiques et déstabilisantes. Ainsi la responsabilisation du volontaire doit s'effectuer dès la préparation, avant que le volontariat commence. De plus, c'est un réel apprentissage si le volontaire souhaite renouveler l'expérience ou partir plus tard de son côté. C'est également ça le volontariat, gagner en compétence et en maturité !

10.2 Prendre ses billets d'avion

Une fois accepté, le volontaire est invité à prendre ses billets d'avion.

Il peut les prendre de son côté ou avec une compagnie aérienne partenaire du SVI. En effet, dès acceptation, il recevra une fiche qui lui permettra de demander un devis pour des billets d'avion. Les prix peuvent être parfois plus compétitifs que sur le marché mais pas systématiquement. Dans tous les cas, il est toujours intéressant d'élargir davantage ses recherches.

Le devis sera envoyé par le coordinateur et, une fois reçu, le volontaire disposera d'une journée pour réserver le billet, sans quoi le devis ne sera plus valable.

Vous trouverez sur le site web du SVI un [comparateur de billets d'avions](#), consultez le avant d'acheter vos billets.

10.3 Choisir une assurance assistance

Il est impératif de partir assuré quand on va à l'étranger. En effet, nous sommes bien couverts dans nos pays respectif mais ce n'est pas le cas à l'étranger. Ainsi, si un problème survient et que le volontaire a un problème médical, qu'il doit se faire hospitaliser ou être rapatrié, il va devoir rembourser une somme qui peut devenir très élevé.

Ainsi il est important que le volontaire prenne avant de partir une assurance assistance qui couvre les frais médicaux et de rapatriement.

Le SVI a négocié [une assurance voyage](#) pour ses volontaires à un très bon prix, vous trouverez plus d'info sur cette offre d'assurance sur notre site web.

Il peut arriver que le volontaire soit déjà assuré avec sa carte bancaire, ou avec sa mutuelle, alors il n'aura pas besoin de souscrire à une nouvelle assurance.

Dans tous les cas nous demandons une preuve de cette dernière.

10.4 Prendre un rendez-vous médical

Pour n'importe quelle destination il est obligatoire de faire une visite médicale chez un médecin du voyage. Il peut y avoir des médicaments génériques ou spécifiques à prendre ainsi que des vaccins à prévoir. Il est possible dans certains pays d'attraper des maladies très graves alors ne négligez pas votre santé ! Et n'oubliez pas que les médicaments ne marchent pas à 100%, il faut en plus rester vigilant et respecter les consignes de sécurité de l'association locale et/ou du médecin du voyage.

Attention ! Certains vaccins doivent être faits au minimum deux mois avant de partir pour être efficace dès le premier jour dans le pays. Pour se rendre dans certains pays-par exemple le Togo-il est impératif de faire un vaccin, dans le cas du Togo, la fièvre jaune.

10.5 Faire son VISA

Pour partir dans certaines destinations notamment en Asie, en Afrique et en Amérique, le volontaire pourra être amené à faire un VISA. En Europe, il n'y en a quasiment jamais besoin sauf en Ukraine et en Russie.

[Les démarches de VISA](#) peuvent s'avérer être un peu compliqué. Les démarches dépendent en fonction du pays d'accueil et de la durée du séjour. Il faut toujours calculer le temps global que vous allez passer sur le territoire en ajoutant les périodes de tourisme, le cas échéant, avec le temps passé en volontariat.

Souvent, plus un volontaire va rester longtemps dans un même pays plus le VISA va être dure à obtenir. Malheureusement le volontariat est souvent assimilé à un travail, alors qu'il n'en est rien (**cf. 3.1 Le volontariat, En quoi est-ce différent de l'humanitaire ?**). A l'exception de certains projets en Inde il n'est pas nécessaire et même non recommandé de faire un VISA travail.

Il est nécessaire d'appeler ou de se rendre à l'ambassade pour obtenir plus d'informations et mettre en place les démarches. Les associations locales devront parfois envoyer des documents nécessaires à sa réalisation. Ils peuvent parfois conseiller le volontaire.

Vous trouverez des infos intéressantes sur les [procédures VISA](#) sur notre site web

10.6 Faire une conférence téléphonique avec le partenaire (facultatif)

Une fois accepté, le volontaire reçoit une feuille de route sur laquelle figurent différentes informations comme l'adresse du projet, les numéros d'urgence de l'association locale à contacter en cas de problème, comment se rendre sur le site et une description du projet. Toutes ces informations doivent y figurer. Seulement, si le volontaire souhaite avoir un premier contact et poser des questions supplémentaires à l'association locale, nous organisons des conférences téléphoniques où le volontaire est mis en relation avec l'association. Il disposera alors d'environ 15 minutes pour échanger avec le partenaire. Il est important de bien préparer la conférence en lisant attentivement les documents envoyés par le SVI et par l'association d'accueil et de poser des questions qui n'y figurent pas.

10.7 Participer au week-end de formation pré départ

[Le week-end de préparation](#) est une étape très importante dans la phase de préparation au départ. Ce week-end va donner à tous les volontaires présents un bon nombre de conseils et d'astuces pour passer le meilleur volontariat possible et pour savoir mieux faire face à certains obstacles, certaines difficultés qu'il peut rencontrer sur place. Pour plus de détails : **12.2 Pourquoi est-il important de participer au week-end de formation pré départ ?**

10.8 Renvoyer la fiche de confirmation

Une fois le billet d'avion réservé, afin de confirmer à l'association sa venue et lui communiquer ses dates d'arrivée, le volontaire doit renvoyer le plus tôt possible [une fiche de confirmation](#). Ce document lui sera envoyé avec le mail d'acceptation. Ses informations de vol, et les périodes de tourisme entre autre, lui seront demandés afin que le partenaire puisse venir le chercher à l'aéroport, prévoir et préparer son arrivée.

11. Préparation au départ

11.1 Pourquoi est-il important de bien se documenter avant de partir ?

Le volontariat c'est avant tout une intégration culturelle. La documentation est un outil très important pour s'intégrer au mieux et comprendre une culture. De plus, la lecture peut être une base pour découvrir davantage sur place. Lorsque l'on part en ne sachant rien du pays d'accueil on peut passer à côté de beaucoup de choses.

Cela peut être également intéressant d'un point de vue sécuritaire et médical.

Attention ! Il faut bien faire attention à bien choisir et recouper ses sources d'information.

11.2 Où est-il possible de trouver des informations utiles ?

Site internet du SVI

Le site internet du SVI est très riche en [informations de toutes sortes](#) (articles, vidéos, photos...). Ainsi, nous vous invitons à lire les différents documents qui y figurent en fonction des besoins.

Articles sur la bibliothèque virtuelle

Une fois accepté, le volontaire recevra un lien pour consulter notre bibliothèque virtuelle. Dans cette bibliothèque figure des guides de préparation au départ ainsi que des informations utiles de toutes sortes sur le pays où se rend le volontaire. Il peut également y avoir des guides touristiques.

Témoignage/contact d'anciens volontaires

Une fois le projet fini, le volontaire est invité à répondre à un questionnaire pour témoigner de son expérience. Il sera amené à parler du projet réalisé et de l'association partenaire. Nous gardons ces témoignages dans notre disque dur interne. Ils sont une précieuse source d'information, très utile pour évaluer les associations et leurs projets ainsi que pour être envoyés aux futurs volontaires.

Conférence téléphonique

En plus des divers documents envoyés et autres sources d'informations vous pouvez obtenir des informations supplémentaires sur votre projet, le partenaire ou le pays en participant à une conférence téléphonique organisée par les membres du SVI **cf. : 11.6 Faire une conférence téléphonique avec le partenaire (facultatif)**

Articles sur internet, dans les medias...

Il est possible de trouver de nombreux articles sur internet ou dans d'autres medias sur le pays d'accueil, sa culture, son contexte politique économique et sécuritaire... La page « [actualités internationales](#) » vous informe en direct de toutes les informations importantes sur votre pays de destinations. Seulement attention à bien recouper les sources d'information et à garder un regard critique.

11.3 Week-end de formation pré départ

De nombreuses informations, conseils, astuces et témoignages sont donnés aux volontaires par les membres du SVI lors des week-ends de formations grâce à des activités ludiques. Il s'agit plus pour les volontaires d'apprendre par eux-mêmes grâce aux différents ateliers que d'écouter un cours magistral.

Pourquoi est-il important de participer au week-end de formation pré départ ?

A quoi sert-il ?

Participer à un [week-end de préparation au départ](#), c'est mettre toutes les chances de son côté pour passer le meilleur volontariat possible. Pour faire en sorte que l'expérience soit enrichissante sur le moment mais également après l'achèvement du projet.

Grâce aux différents modules organisés par les membres du SVI, forts de leurs expériences professionnelles et personnelles, le volontaire va être amené à réfléchir de façon ludique sur son futur volontariat et comment l'appréhender.

Le volontaire aura également la possibilité d'échanger avec d'autres volontaires sur son départ et de vivre en groupe pendant le week-end.

Ne pas assister au week-end de formation c'est risquer de partir en volontariat avec des rêves plein la tête et ainsi d'être frustré sur place. De plus, les différents modules aident les volontaires à surmonter les obstacles qu'ils pourront rencontrer comme l'éloignement géographique avec leurs proches, les difficultés d'intégration et de communication, le choc culturel et de retour...

Quels sont les thèmes abordés ?

Le choc culturel, le choc de retour, la communication verbale et non verbale, la résolution de conflits, les stéréotypes et préjugés, la solidarité internationale, les craintes et motivations des volontaires sont certains thèmes parmi d'autres qui seront abordés pendant les deux jours de la formation.

Ces notions seront abordées de façon ludique, concrète et non scolaire et les volontaires seront fortement invités à participer et à témoigner de leur propre expérience.

De nombreux conseils seront donnés et un ou plusieurs anciens volontaires viendront témoigner.

Sont-ils obligatoires ?

Les week-ends de formation sont obligatoires pour les mineurs.

Ils ne sont pas obligatoires pour les majeurs car se rendre sur Bruxelles peut engendrer des dépenses supplémentaire importantes. Toutefois il est très vivement recommandé surtout pour des volontaires qui habitent à proximité de Bruxelles et qui partent pour plusieurs mois.

Où ont-ils lieu ?

Les week-ends de formation se trouvent soit à Bruxelles, Forest 1190 soit à Rhode-Saint-Genèse 1640, à 20 minutes en train de Bruxelles.

Une fiche est envoyée à chaque volontaire inscrit quelques jours avant le départ indiquant le lieu de la formation et comment s'y rendre.

Si vous venez de France, vous trouverez des tarifs bus très avantageux avec [Eurolines](http://www.eurolines.fr) ou [IDBus](http://www.idbus.fr)

Quand ont-ils lieu ?

Les week-ends de formation organisés par le SVI ont lieu tous les mois, en principe une fois par mois.

Il est possible à l'approche des départs d'été que deux formations soit organisées.

Pour avoir plus d'informations sur les dates des week-ends de formation, merci de vous rendre sur l'accueil de notre site internet.

Quand s'inscrire au week-end de formation ?

Une fois le dossier envoyé, il est possible de s'inscrire au week-end de formation à n'importe quelle étape de sa préparation pré volontariat.

Il est possible d'y assister avant d'être accepté sur le projet, quelques mois avant le début du projet comme quelques jours.

Combien cela coûte-t-il ?

Pour prendre en compte une partie de la nourriture et du logement nous demandons aux volontaires une contribution financière de 30 euros. Le versement doit être fait sur le compte du SVI dès inscription au weekend le plus tôt possible sous peine d'annulation de la réservation.

Toutes ces informations figurent sur la fiche d'inscription aux weekends de formation.

Comment cela se passe-t-il pour le logement et la nourriture ?

Les volontaires sont invités à rester dormir le samedi soir. Il faut savoir que les conditions d'hébergement sont assez rudimentaires et le volontaire doit ramener un sac de couchage et un tapis de sol. Le volontaire peut dormir à l'extérieur s'il le souhaite mais il est toujours plus sympa de loger avec les autres volontaires, ce qui favorise la cohésion de groupe.

11.4 Que ne faut-il pas oublier de mettre dans sa valise ?

Il y a des choses à ne pas oublier impérativement avant de partir en volontariat.

Il est important d'avoir avec soi la feuille de route envoyée par le SVI avec les contacts de l'association sur place et comment se rendre sur le lieu du projet.

Il ne faut pas oublier son passeport (ou carte d'identité de l'Union Européenne).

Il faut emporter une carte de crédit fonctionnelle à l'étranger et il est préférable de prendre un portable avec possibilité d'appels à l'international.

Il ne faut pas oublier les médicaments et les protections anti moustique recommandé par le médecin du voyage ou par l'association locale car il peut être difficile de les trouver sur place.

Parfois les associations font des recommandations dans leur feuille de route sur ce qu'il est préférable d'amener en fonction du climat.

De nombreux tutoriels peuvent vous aider à [préparer votre sac](#).

12. Frais de participation pour l'association locale

12.1 A combien s'élèvent les frais de participation ?

Nous travaillons avec de nombreuses associations indépendantes qui proposent leurs propres projets. Ainsi nous ne fixons pas un prix unique pour ces organisations. Elles sont libres de choisir elles-mêmes ce montant. Nous veillons seulement à ce que les frais de participation restent raisonnables.

Ces [frais](#) peuvent varier en fonction de multiples facteurs comme : de la nature du projet, du niveau de vie du pays, de la ville, de ce qui est pris en charge, du type de logement etc...

Ils sont compris entre 0 et 550 euros pour un mois avec une moyenne de 300 euros.

12.2 Qu'est-ce que les frais de participation prennent en compte ?

Les frais de participation varient d'une association à une autre. Toutefois, dans la quasi-totalité des cas la nourriture et le logement sont fournis.

Certaines associations prennent en charge le coût du transport pour aller de l'aéroport au lieu du projet d'autres non, de même pour les frais de transport du logement au site de la mission.

Souvent une partie de l'argent sert également à faire vivre le projet, sans cela le projet ne saurait exister.

12.3 Où peut-on voir le montant des frais de participation ?

Le montant des frais de participation, variable d'une association à une autre, figure dans les descriptions des différents projets que nous promouvons. Ces descriptions sont présentes sur la base de données du SVI après avoir fait une recherche de projet dans [rechercher un projet](#).

Attention, à l'exception de 4-5 projets que nous proposons, les autres demandent des frais de participation. Si aucun montant ne figure sur le site internet, il est préférable de demander au coordinateur concerné s'il y a des frais avant l'inscription.

12.4 Pourquoi des frais de participation ?

Comme le SVI, les associations locales partenaires ne sont pas ou peu subventionnées. Ainsi, la plupart du temps, elles ne peuvent pas se permettre d'héberger et de nourrir les volontaires gratuitement. Cela leur ferait engendrer des frais qu'elles ne sont pas en capacité de supporter.

Surtout que comme il est expliqué dans qu'est-ce que la différence entre le volontariat et l'humanitaire le volontariat n'est pas un apport de compétence, ne doit pas être vu comme une aide. Les frais des personnes travaillant sur le terrain dans l'humanitaire sont prises en charge car ces professionnelles ont été recruté pour leur compétence sur une base de contrat de travail et cela fait donc partie de leurs avantages salariaux. Le volontariat s'inscrit dans une logique totalement différente. Le volontaire n'est pas embauché sur ses compétences mais retenue uniquement sur ses motivations sans réelle sélection (question FAQ). De plus, le volontariat est basé sur l'échange culturel et le volontaire part en priorité pour lui-même. Le projet reste un prétexte pour découvrir une autre culture à travers les yeux de la communauté locale.

12.5 Quand faut-il les payer ?

Cela varie d'une association à une autre. En principe, les frais de participation doivent être payés sur place en liquide le premier jour du projet. Mais d'autres associations préfèrent que le volontaire fasse un virement bancaire avant l'arrivée. D'autres laissent le choix entre ces deux options.

Les frais de participation sont en principe payables au début de chaque mois pour les projets permanents ou pour la totalité des 1-2-3 semaines quand il s'agit d'un projet court terme.

12.6 Sont-ils remboursables ?

Les frais de participation ne sont en principe pas remboursables.

Pour tout cas de litige et demande de remboursement ce sera à l'association d'accueil de prendre une décision.

Nous pouvons toutefois intervenir dans la mesure du possible.

13. Comment obtenir d'avantage d'informations sur mon futur projet ?

13.1 Appeler au bureau

Il est possible d'appeler à notre bureau

Si vous téléphonez de Belgique : au [+32 \(0\)2 888 67 13](tel:+3228886713) ou au [+32 \(0\)2 374 43 45](tel:+3223744345).

Si vous téléphonez de France : [+ 33 \(0\)9.75.18.40.39](tel:+330975184039) ou [+ 33 \(0\)9.80.13.05.13](tel:+330980130513)

Si vous téléphonez de Suisse : [+ 41 \(0\)3.25.11.07.31](tel:+410325110731)

Nos bureaux sont ouvert de 10h30 à 17h30.

Il n'y a qu'un numéro pour tout le bureau, ainsi le volontaire sera redirigé en fonction de sa demande. Pour gagner du temps, si vous savez déjà à qui vous adresser merci de le préciser au début de votre appel.

Il est possible d'appeler pour toute sorte de renseignement, tant pour s'informer sur notre structure et nos projets que pendant la phase de préparation. N'hésitez pas à nous téléphoner !! Le SVI ce n'est pas qu'un site web, c'est avant tout des volontaires au service d'autres volontaires !

13.2 Envoyer un mail

Le volontaire peut envoyer un mail à tout moment de la procédure à info@servicevolontaire.org. Un coordinateur ou un stagiaire lui répondra.

13.3 Assister à une séance d'information virtuelle

Nous organisons des séances d'informations virtuelles toutes les deux semaines environ. Il s'agit d'une présentation par un membre du SVI du fonctionnement de notre organisation, de ses valeurs, comment choisir un projet etc... Il est possible lors de cette séance d'information de prendre la parole et de poser des questions par écrit. Il faut prévoir 30 à 45 minutes pour participer à la séance.

Pour participer il suffit d'envoyer un mail à salon@servicevolontaire.org. Deux ou trois jours avant la séance d'information, le lien pour se rendre sur la plate-forme et un mot de passe sera alors communiqué.

13.4 Assister à une séance d'information

Les membres du SVI sont amenés à se déplacer dans de nombreuses villes de France et de Belgique pour faire des séances d'information sur le SVI et ses projets.

Toutes les dates sont communiquées sur notre site internet à [l'onglet actualité](#) .

Belgique

Nous organisons des séances d'information toutes les semaines à dans nos bureaux au 30 rue des Capucins 1000 Bruxelles.

Le SVI se déplace régulièrement à Genval, Liège, Namur environ une fois par mois. Tournai, Louvain la Neuve, Soignies une fois par trimestre environ.

Il peut être envisageable d'en organiser dans d'autres localité ou dans des établissements scolaires, facultés ou autre sur demande.

Lille

Des séances d'informations sont organisées toute les deux semaines, le mercredi avec le CRIJ de Lille dans les locaux du CRIJ au 2 Rue Nicolas Leblanc, 59000 Lille, France ([+33 3 20 12 87 30](tel:+33320128730)).

Il y a deux types de séance d'information, une fois par mois les cafés « *time to volunteers* » sont organisés. Lors de cette session tous les types de volontariat sont abordés sous forme d'activités ludiques.

Il y a aussi une fois par mois les « cafés CRIJ » avec comme thème le volontariat ainsi que d'autre possibilités de partir à l'étranger (via le *woofing*, le permis vacances travail etc...).

Paris

Nous organisons des séances d'information sur Paris environ une fois tous les deux mois au Café du Moulin, Paris 14ème.

Autre région

Nous organisons une à deux fois par an des « Tour de France » et des « Tour de Wallonie » de séance d'information où nous nous déplaçons pendant une semaine dans 5-6 grandes villes en France et en Wallonie stratégiquement localisées de façon à couvrir tout le territoire.

14. L'après volontariat

14.1 Comment donner un feedback sur mon expérience de volontariat ?

Le volontariat ne se termine pas une fois rentré !

Réfléchir sur son expérience de volontariat, en quoi elle a été personnellement enrichissante et comment la valoriser est une partie intégrante de son volontariat.

Un questionnaire de retour sera envoyé aux volontaires, rapide à remplir il est un bon moyen pour le volontaire de repenser son expérience tout en prenant du recul.

Une fois le questionnaire de retour rempli une attestation de volontariat sera délivrée par le SVI.

14.2 Comment valoriser/optimiser mon expérience de volontariat ?

Le volontariat est valorisable sur un CV et auprès d'un employeur ou d'une école, il montre une certaine maturité, mobilité, une ouverture sur le monde, de la curiosité de l'autonomie et bien d'autre.

Aujourd'hui le bénévolat et le volontariat est très bien perçu, cela montre que l'étudiant ou la personne en recherche d'emploi ne se cantonne pas qu'à ses études ou sa recherche d'emploi.

De plus l'attestation de volontariat délivré par le SVI atteste de la réalisation de cette mission

14.3 Comment s'impliquer pour le SVI ?

Un des [objectifs du SVI](#) est de former des CRACS et l'engagement du volontaire dans une association à son retour.

Nous invitons vivement les volontaires à nous rejoindre en tant que bénévole ou stagiaire.

Il peut également venir témoigner lors de nos weekends de formation, faire des séances d'information dans sa commune, son école ou toute autre institution, distribuer des flyer, coller des affiches...

Les anciens volontaires ont également la possibilité de devenir team-leader après une formation. Le SVI est en effet partenaire de plusieurs festivals en tout genre en Belgique (festival international du film fantastique de Bruxelles, festival de Dour ou d'Esperanzah, Brussels Games Festival, ...) Son rôle consistera à assurer la cohésion de l'équipe et à faire le relais entre l'équipe de volontaires internationaux et le SVI d'une part, et les volontaires internationaux et le staff du festival d'autre part. Il participe en tant que bénévole au projet, au même titre que les volontaires.

14.4 Quels stages proposés par le SVI ?

Les stagiaires sont très importants pour le bon fonctionnement du SVI.

Ainsi, le SVI propose toute l'année des stages dans la recherche et le suivi de nouveaux partenaires, dans la communication, dans la recherche de fond, en traduction etc. Il est préférable de postuler pour minimum 2 mois mais il est possible que nous accueillons des stagiaires pour une plus courte période, en fonction du stage demandé et du profil.

Toutes les annonces de stage et les stages à promouvoir urgemment se trouvent sur notre site internet [à l'onglet actualité](#).

14.5 Comment postuler pour un stage ?

Pour postuler pour un stage, il faut envoyer un CV et une lettre de motivation en précisant le stage et les dates souhaitées à info@servicevolontaire.org.

Une fois votre candidature examinée, nous vous recontacterons pour vous dire si elle a été retenue ou non et éventuellement pour passer un entretien.